

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 6 décembre 2022

Les enlèvements de bateaux hors d'usage se multiplient

Financé par le plan France relance pour un montant de 885 000 €, un programme d'enlèvement de bateaux hors d'usages (BHU), concernant les navires de plaisance, a été entrepris par le Parc naturel marin de Martinique. Cette opération d'envergure est complétée par les actions de plusieurs autres acteurs du territoire que le Parc marin a souhaité réunir afin d'établir un bilan collectif et envisager les éventuelles actions partenariales à mettre en œuvre.



Le Zouti – Bateau de Somara
Crédit : Olivier Perronnet - Parc naturel marin de Martinique

Un vaste programme d'enlèvement de bateaux hors d'usages

Près d'une cinquantaine de bateaux hors d'usage vont être retirés des eaux martiniquaises d'ici le début de l'année 2023, par le Parc naturel marin de Martinique. A ce jour, il a déjà procédé à l'enlèvement de 26 épaves dans la baie du Lamentin, notamment au large de Morne Cabri et de Californie. Ces opérations, dirigées par le Parc marin, vont se poursuivre, jusqu'en mars 2023, du côté de Port Cohé et de la Pointe des Sables, ainsi qu'aux Trois-îlets et à Rivière-Pilote.

A l'instar de ces opérations, la Cacem a également engagé un programme de retrait de près d'une vingtaine de navires abandonnés ou hors d'usage sur le domaine public maritime du site Port Cohé, dont elle a la gestion. Les communes des Trois-Îlets et du Marin ont également entrepris des opérations similaires avec le concours des fonds de relance.



Crédit : Olivier Perronnet – Parc naturel marin de Martinique

Des bateaux hors d'usage, sources de pollution importante

Le dernier recensement effectué en 2021 par les services du Parc naturel marin et de la Direction de la Mer, fait état de 140 navires, échoués, coulés ou abandonnés dans les eaux martiniquaises.

Ces bateaux représentent une source de pollution, en raison des matières et produits toxiques (huiles, hydrocarbures, batteries...) qu'ils renferment et qui se dispersent inévitablement dans le milieu aquatique, ainsi que du fait de la dégradation progressive des matériaux qui les constituent (notamment, les navires dont la coque est en plastique). Ils génèrent également une pollution

visuelle, qui nuit à l'image du territoire et de l'environnement naturel qui fait son attractivité. Et enfin, certains de ces navires peuvent également représenter un danger pour la navigation.



Crédit : Paul Giannasi – Parc naturel marin de Martinique

Des opérations d'enlèvement organisées selon une procédure réglementaire

Après la phase de repérage des bateaux hors d'usage, leurs propriétaires sont mis en demeure d'assurer des mesures de gardes de leurs navires et/ou de les déplacer. Dans le cas où le propriétaire n'est pas identifié, des procédures de recherche sont mises en œuvre. En l'absence de réponse de ces derniers, dans un délai d'un à trois mois, selon les cas, la Direction de la Mer peut procéder à une déchéance de propriété permettant ainsi l'enlèvement de leurs navires.

Une phase de sécurisation et de préparation de l'épave est alors entamée pour permettre son transport par voie maritime. Elle comprend, notamment, des réparations partielles et aide à la flottaison ; la récupération des fluides et matériaux polluants susceptibles de se disperser durant le transport, qui sont transférés dans des centres d'élimination de déchets. Toutes ces étapes sont réalisées avec une attention particulière pour préserver la vie marine par les prestataires Clean Oceane, Somara et quand nécessaire DMSL.

Une fois, l'épave à terre, elle est acheminée vers le centre de déconstruction des BHU, Métal Dom à Fort de France, seule installation agréée en Martinique par l'Association pour la Plaisance Éco-Responsable (APER). Cette dernière est un éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et de sport en fin de vie.

Chiffres clés

140 bateaux hors d'usages recensés dans les eaux martiniquaises en 2021

26 bateaux hors d'usages retirés par le Parc naturel marin de Martinique à la date du 1^{er} décembre 2023

8 bateaux hors d'usages vont être enlevés dans la baie de Fort de France et du Lamentin d'ici mars 2023

8 bateaux hors d'usage vont être enlevés dans la baie des Trois-îlets d'ici mars 2023

4 bateaux hors d'usage vont être enlevés dans la baie de Rivière-Pilote d'ici mars 2023

885 000€ alloués au Parc naturel marin de Martinique par le plan France relance

371 000€ alloués aux collectivités de Martinique (Cacem, ville des Trois-îlets, ville du Marin) par le plan France relance

Un programme de déconstruction de bateaux à destination des particuliers existe !

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable propose des aides aux particuliers pour la déconstruction de leurs bateaux. Dans le cadre de ce programme, le démantèlement du navire est entièrement gratuit, seul le transport jusqu'au centre de traitement reste à la charge du propriétaire du bateau. Certaines assurances, peuvent, cependant, prendre en charge le coût de ce dernier.

L'ensemble des démarches pour pouvoir accéder à ce service se fait en ligne sur le site web : <https://www.recyclermonbateau.fr>



Invitation Presse

Afin de partager les expériences de l'ensemble des acteurs ayant œuvré à l'enlèvement des bateaux hors d'usages sur le territoire, le Parc naturel marin de Martinique organise une matinée d'échanges techniques et de visites de terrains, avec la collaboration de la Cacem et de la ville du Lamentin, **mardi 13 décembre de 8h à 13h30.**

Au programme :

- 8h / Parking de l'hôtel de ville du Lamentin : accueil et départ en bus des participants
- 8h30 – 9h / Site dit Port Cohé au Lamentin : intervention sur les procédures de déchéance de propriété
- **9h – 9h45 / Site dit Port Cohé au Lamentin : visite en bateau d'un chantier d'enlèvement de bateaux hors d'usages**
- **10h30 – 11h / Métal Dom à la Pointe des Grives, Fort de France : visite du centre de déconstruction de bateaux**
- 11h30 -12h30 / Hôtel de ville du Lamentin : bilans, retours d'expériences et perspectives des opérations d'enlèvements
- 12h30 – 13h30 / Hôtel de ville du Lamentin : Poursuite des échanges autour d'un cocktail

L'ensemble des journalistes désireux de participer à cette matinée de visites et d'échanges est cordialement invité à y participer.

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Office français de la biodiversité (OFB). Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact presse

Audrey Gineau / 0696 33 17 42
audrey.gineau@ofb.gouv.fr